

Nouveau projet de territoire

21 décembre 2010



Contribution d'Henri FAVRE

Ile de Nantes : quelle place stratégique ?

Ces derniers jours, tant dans la presse locale qu'à la radio ou lors de l'audition de Mr SMETS, le 16 décembre dernier au CCO, le débat autour de l'aménagement de l'île de Nantes a franchi une étape importante.

Mr SMETS a apporté quelques précisions quant à sa vision du projet et à sa nécessaire évolution au bout de 10 années de travaux. D'autres questions sont cependant restées en suspens.

Mais quelles que soient les questions posées et les réponses apportées, je considère que la dimension stratégique de ce site et son articulation avec son aire d'attractivité ont été occultées.

Pourtant les nombreuses contributions des membres du Conseil de développement lors de l'élaboration des réponses aux saisines sur le PDU et le PLH, avaient déjà souligné cet enjeu.

Je me permet donc de renouveler mon questionnement :

Qui habitera l'île de Nantes ?

Qui y travaillera ?

Qui y viendra et en partira ?

Quand, comment et par où y entrerons-nous et en sortirons-nous ?

Quel statut pour l'île de Nantes ?

Dit autrement, l'île de Nantes est-elle :

- **un espace de transition** entre les rives Nord et Sud de la Loire ? Si oui, quelques pistes cyclables et chemins piétonniers plus bucoliques les uns que les autres vont suffire !
- **un quartier de la ville** à vocation résidentielle et artisanale avec un ou deux équipements spécifiques ? Si tel est le cas, un remodelage du réseau de la SEMITAN fera l'affaire !
- **un quartier métropolitain** aux activités économiques, sociales, culturelles, sportives, diverses et multiples ? Dans une telle hypothèse elle doit être irriguée par les dessertes TER (Trains express Régionaux) et TET (Trains d'Equilibre du Territoire) !

— la “**griffe internationale**” de Nantes métropole ? Dans ce cas, il faut une gare TGV multimodale, une liaison rapide avec l’aéroport un quai et un hall d’accueil pour les paquebots de croisière, un chantier logistique de grande capacité !

Au regard de ce qui existe et de ce qui est dans les "tuyaux", ce territoire regroupera en fait cette diversité de fonctions. Dans tous les cas, il conviendra de gérer les flux automobiles et de réaliser des ouvrages de liaison entre les rives et l’Ile, et plus particulièrement à la pointe ouest.

Quelles activités et fonctions sur l'Ile de Nantes ?

Formulé autrement :

Les machines de l’Ile sont-elles une pâle copie du charmant manège de la place du Bon Pasteur ou un aspirateur à touristes ?

Le Palais de justice reçoit-il autant de justiciables et de justiciers que le célèbre chêne de LOUIS IX ou qu’un arbre à palabre de nos amis Africains ?

Les locaux de Ouest-France, de FR3, de France Bleu Loire-Océan, sont-ils les boîtes aux lettres des correspondants du Courrier de Paimboeuf, ou les lieux de collecte, de traitement, de diffusion d’informations par les soins de centaines de journalistes et de techniciens ?

La maison des syndicats est-elle le local syndical d’une PME ou l’immeuble, où chaque jour des représentants et des délégués des dizaines de milliers de syndiqués du département, viennent échanger, débattre, décider, proposer des réponses aux attentes et aspirations des salariés précaires, actifs, chômeurs ou retraités de ce département ?

Le MIN est-il la forme urbaine d’une AMAP ou le pivot de l’approvisionnement d’une aire urbaine presque millionnaire, l’espace de commercialisation, de distribution de l’activité agro-alimentaire, un des volets majeurs de l’activité des régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente ?

Les équipements sportifs sont-ils destinés à accueillir uniquement les élèves du primaire pour leurs activités d’EPS, ou à organiser des compétitions locales, régionales, nationales voire Européennes ou mondiales ?

L’école d’architecture est-elle une salle à destination des “Peintres du Dimanche”, ou un établissement destiné à former des urbanistes, des architectes... à accueillir des expositions et des colloques croisant et enrichissant des expériences internationales ?

L’espace commercial de Beaulieu a-t-il une zone de chalandise comparable à celle des échoppes, chères à nos parents et grands-parents ?

L’Hôtel de région est-il une sorte de Mairie annexe, ou un ensemble de bâtiments où travaillent des centaines d’employés, où siègent plusieurs fois par mois plus de 200 élus ou représentants de la société civile, où défilent chaque jour des dizaines et des dizaines d’élus locaux, de fonctionnaires territoriaux et de représentants des ministères, où s’organisent des colloques, des conférences, des expositions à caractère politique, social, culturel, environnemental, mémoriel ?

L’IHU 2030 est-il un avatar des cabinets médicaux de quartier, ou un établissement de santé destiné à assumer simultanément :

- des soins à des patients provenant tout aussi bien de la ville que des départements environnants ou plus éloignés selon la nature des actes,
- la formation du personnel médical,
- la recherche médicale,

Autant de missions qui requièrent la présence de milliers de salariés, d'étudiants,... et qui placent cet équipement au cœur d'une pépinière d'entreprises, nécessitant des réserves foncières de plusieurs dizaines d'hectares. Ces conditions et quelques autres sont-elles réunies, pour conduire à bien un projet de cette ampleur ?

Ce ne sont là que quelques exemples, parmi toutes les activités présentes ou annoncées sur l'île. De quels services publics ou privés auront besoin, celles et ceux qui y vivront, y travailleront ou y transiteront ?

Comment identifiera-t-on un "Nantilien" croisé sur la place de la République ou en quelque autre lieu ? Sera-ce un sédentaire besogneux et casanier ou un nomade aux multiples activités diurnes et nocturnes ?

Notre débat en cours sur la Métropole à l'horizon 2030, peut et doit apporter des éléments de réponse.